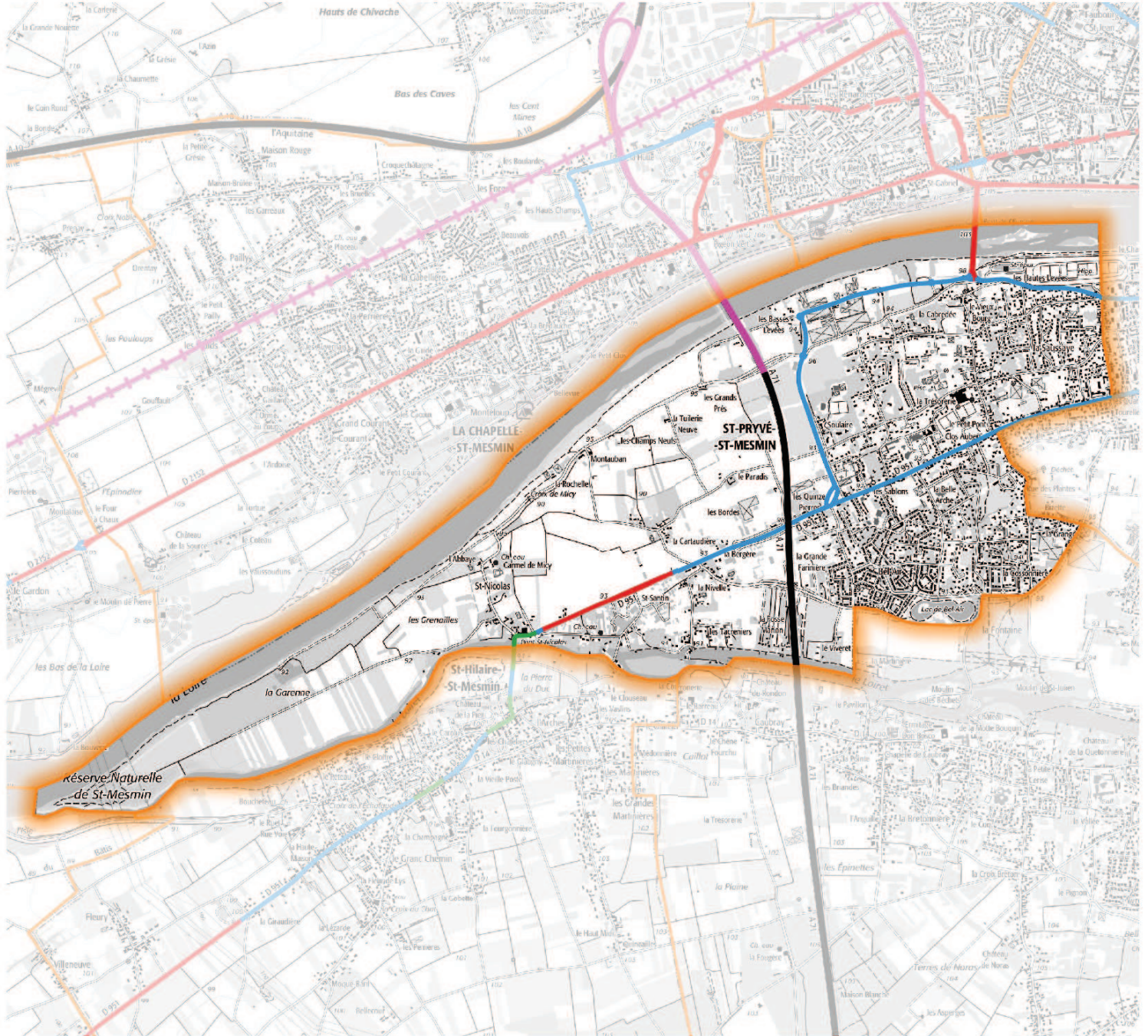


# Classement sonore des infrastructures de transports terrestres Commune de SAINT-PRYVE-SAINTE-MESMIN

Direction départementale des territoires



Le classement est établi d'après les niveaux sonores (L<sub>Aeq</sub>) des infrastructures

pour les périodes diurne (6h00 à 22h00) et nocturne (22h00 à 6h00).

L'indicateur, noté "L<sub>Aeq</sub>", représente le niveau sonore énergétique équivalent exprimant l'énergie reçue pendant un certain temps.

Pour les lignes ferroviaires conventionnelles, les valeurs limites des niveaux de référence augmentées de 3 dB(A)

L <sub>Aeq</sub> 6h-22h en dB(A)	L <sub>Aeq</sub> 22h-6h en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
L > 81	L > 76	1	d = 300 m
76 < L ≤ 81	71 < L ≤ 76	2	d = 250 m
70 < L ≤ 76	65 < L ≤ 71	3	d = 100 m
65 < L ≤ 70	60 < L ≤ 65	4	d = 30 m
60 < L ≤ 65	55 < L ≤ 60	5	d = 10 m

La largeur est comptée à partir du bord de chaussée de la voie la plus proche pour les routes et à partir du rail extérieur de la voie la plus proche pour les voies de chemin de fer

L <sub>Aeq</sub> 6h-22h en dB(A)	L <sub>Aeq</sub> 22h-6h en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
L > 84	L > 79	1	d = 300 m
79 < L ≤ 84	74 < L ≤ 79	2	d = 250 m
73 < L ≤ 79	68 < L ≤ 74	3	d = 100 m
68 < L ≤ 73	63 < L ≤ 68	4	d = 30 m
63 < L ≤ 68	58 < L ≤ 63	5	d = 10 m

La largeur est comptée à partir du rail extérieur de la voie la plus proche

### Classement sonore 2017

- Catégorie 1 Tissu Ouvert
- Catégorie 2 Tissu Ouvert
- Catégorie 3 Tissu Ouvert
- Catégorie 4 Tissu Ouvert

- Catégorie 5 Tissu Ouvert
- Catégorie 1 Rue en U
- Catégorie 2 Rue en U
- Catégorie 3 Rue en U
- Catégorie 4 Rue en U
- Catégorie 5 Rue en U

- Catégorie 1 Tramway
- Catégorie 2 Tramway
- Catégorie 3 Tramway
- Catégorie 4 Tramway
- Catégorie 5 Tramway

### Classement sonore 2017 SNCF Réseau

- Catégorie 1
- Catégorie 2
- Catégorie 3
- Catégorie 4

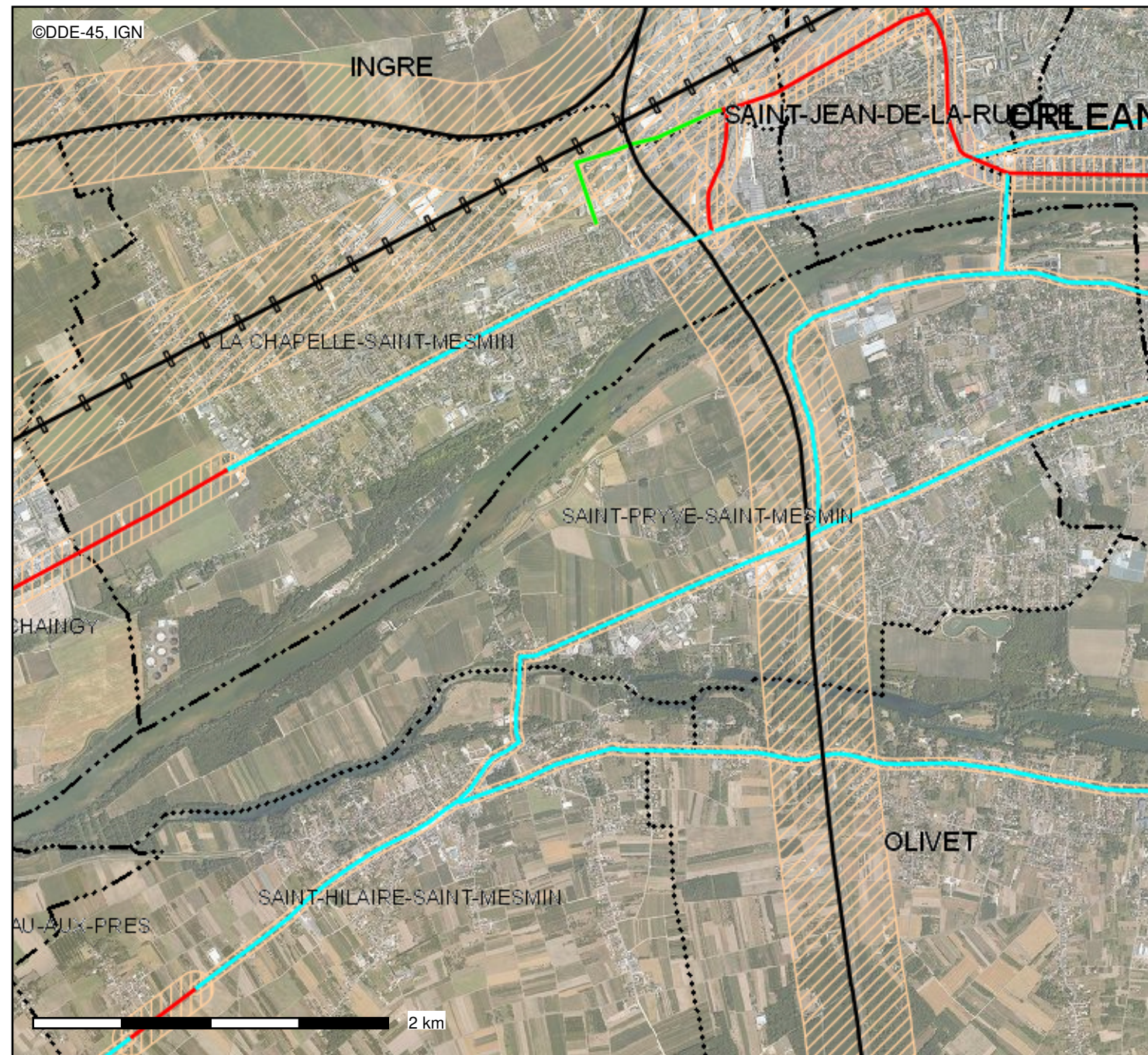


# Classement sonore des infrastructures de transports terrestres Commune de SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN

Voie	Début	Fin	Tissu	Trafic (véhicules/j)	% PL	Catégorie
A71	A10 / A71(Ingré) - PR 100	RN271 (Olivet) - PR 100+700	Tissu Ouvert	38993	13	2
A71	A10 / A71(Ingré) - PR 100+700	RN271 (Olivet) - PR 105+800	Tissu Ouvert	38993	13	1
Pont Ouest - Pont de l'Europe	Carrefour Paul Bert	Rue Hautes Montée	Tissu Ouvert	18968	4	3
RD951	PR 92+20	PR 96+490	Tissu Ouvert	7587	4	4
RD951	PR 96+490	PR 97+370	Tissu Ouvert	7587	4	3
RD951	PR 97+370	PR 97+405	Tissu Ouvert	7587	4	4
RD951	PR 97+405	PR 97+710	Tissu Ouvert	7587	4	5
Rue des Hautes Levées	RD951	Avenue Secretain	Tissu Ouvert	10000	5	4
Rue G. Defié	Pont de l'Europe	Route de Saint Mesmin (RD951)	Tissu Ouvert	15250	0	4

# Bruit des infrastructures de transports terrestres

Conception : DDT 45  
Date d'impression : 09-04-2021



- Catégorie de la voie ferrée
  - catégorie 1 (300 mètres)
  - catégorie 2 (250 mètres)
  - catégorie 3 (100 mètres)
  - catégorie 4 (30 mètres)
- Catégorie de l'infrastructure
  - catégorie 1 (300 mètres)
  - catégorie 2 (250 mètres)
  - catégorie 3 (100 mètres)
  - catégorie 4 (30 mètres)
  - catégorie 5 (10 mètres)
- Secteur bruit catégorie 1
- Secteur bruit catégorie 2
- Secteur bruit catégorie 3
- Secteur bruit catégorie 4
- Secteur bruit catégorie 5
- Frontière internationale
- Limite cotière
- Limite de région
- Limite de département
- Limite d'arrondissement
- Limite de canton
- Limite de commune

**Description :**  
Sont concernées les infrastructures routières de trafic moyen journalier annuel (TMJA) supérieur à 5000 véhicules, les voies ferrées interurbaines de TMJA supérieur à 50 trains, les lignes de transports collectifs et les voies ferrées urbaines de TMJA supérieur à 100 rames/trains. Les niveaux de bruit caractérisent le bruit d'émission d'une infrastructure suivant des paramètres de la voie (trafic, vitesse..). Ils ne sont pas représentatifs du bruit ressenti et mesurable au droit des habitations riveraines.